

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Hubert ARNAUD, maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2018	MONTANT AFFECTÉ A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A RÉALISER 2019	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	15 350,57		192 890,89	RAR Dépenses	-206 998,03	1 243,43
				408 764,03		
				Recettes		
				201 766,00		
FONCTIONNEMENT	87 405,45	65 667,56	-68 324,96			-46 587,07

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2019		0,00
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) =		0,00
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) =		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) =		0,00
Total affecté au c/ 1068 =		0,00

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2020	
<i>Résultat d'investissement reporté au BP 2020, ligne R001 =</i>	208 241,46
<i>Résultat de Fonctionnement reporté au BP 2020, ligne D002 =</i>	-46 587,07
<i>Restes à réaliser en dépenses =</i>	408 764,03
<i>Restes à réaliser en recettes =</i>	201 766,00
<i>Recette au C/1068 =</i>	0,00

Fait à Autrans-Méaudre en Vercors
Le

Cachet et signature

Nombre de membres en exercice :
Présents :
Suffrages exprimés :
Absents :
Pour :
Contre :

27

24/07/2020

Date de la convocation :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le